

Ligue Centre Val de Loire Tennis de Table

Vivez au Cœur du Ping !



CHER



EURE-ET-LOIR



INDRE



INDRE-ET-LOIRE



LOIR-ET-CHER



LOIRET

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTIVE REGIONALE (CSR) SAISON 2019 / 2020

La saison 2019 - 2020 restera à jamais marquée par la COVID.

Cette crise sanitaire sans précédent a stoppé prématurément (à partir du 17 Mars 2020) toutes les activités liées à la pratique de notre discipline, bouleversant ainsi toute la fin de saison.

BILAN DE LA SAISON ET PRESENTATION DES REFORMES VALABLES POUR LA SAISON 2020-2021

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES par Christine MERLIER avec le complément de Jean-Jacques BRION

Le championnat a été interrompu à l'issue de la 3ème journée de la phase 2. Il n'y a eu qu'un seul forfait.

Les décisions suivantes ont marqué la fin de ce championnat :

- Pas de classement, pas de montée et pas de descente, pas d'attribution de titres.
- Nouvelle constitution des poules de la phase 1 de la saison 2020 - 2021 à partir du classement à l'issue de la phase 1 de la saison 2019 - 2020 (sous réserve que les équipes en cause se réengagent au titre de la saison 2020 - 2021) et en tenant compte des demandes des clubs (calendrier d'occupation des salles, concordance ...).

CHAMPIONNAT FEMININ

- Création de la R1 Féminine à 3 joueuses pour la saison 2020 - 2021
- Depuis la saison 2018 - 2019, il n'y a pas de nombre limite par équipes pour les Féminines participant au championnat masculin.
- A partir de la saison 2020 - 2021

Les joueuses sont autorisées à participer au titre d'une même journée au championnat Masculin et au championnat Féminin avec les restrictions suivantes :

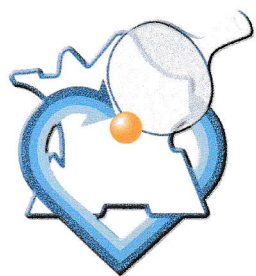
- Les rencontres ne doivent pas être des rencontres de championnat National par équipes (Masculin et Féminin).
- Les rencontres ne doivent pas se dérouler à la même date.
- La dérogation se terminera le 30 Juin 2021 après l'élection de l'instance dirigeante du mandat suivant.
- Cette dérogation est renouvelable.
- Les CD 18 28 36 37 et 45 ont donné leur accord afin que cette dérogation soit applicable pour le championnat départemental masculin de leur comité.
- Le CD 41 s'étant abstenu, cette dérogation ne sera pas applicable pour le championnat départemental masculin de leur comité.

CRITERIUM FEDERAL par Edith GUERIN avec le complément de Jean-Jacques BRION

- 1562 inscrits, en baisse de 20 licenciés (5ème ligue de FRANCE). Très bonne participation au niveau régional.
- Le troisième tour est considéré comme le dernier tour du critérium fédéral de la saison 2019 - 2020.

Ligue Centre – Val de Loire Tennis de Table – 40 rue du Général LECLERC - 41300 SALBRIS
Tél. 02 54 96 14 28 – liguecentre.tt@wanadoo.fr - www.liguecentrett.com





Ligue Centre Val de Loire Tennis de Table

Vivez au Cœur du Ping !



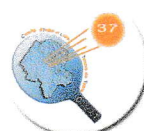
CHER



EURE-ET-LOIR



INDRE



INDRE-ET-LOIRE



LOIR-ET-CHER



LOIRET

- Les résultats et le classement à l'issue du troisième tour servent de référence pour les montées au premier tour de la saison 2020 - 2021 et pour la qualification des joueurs pour le premier tour du critérium fédéral de la saison 2020 - 2021.

VETERANS (Rapport de Fabrice CHANTRIAUX en ligne sur le site)

- La participation au niveau départemental est en forte hausse et celle au niveau régional est aussi en hausse.
- Les niveaux nationaux ont été annulés.

TOURNOIS

Jusqu'au 17 Mars 2020, il y a eu 3 tournois nationaux et 5 régionaux.

EPREUVES ANNULEES AU NIVEAU REGIONAL :

- COUPE NATIONALE VETERANS
- CHAMPIONNATS DU CENTRE INDIVIDUELS
- INTER - COMITES
- INTERCLUBS
- FINALES FEDERALES PAR CLASSEMENT
- COUPE MIXTE

CARTONS

Avec 69 cartons (2 suspensions) pour 10 journées de championnat par équipes et 3 tours de critérium fédéral, on reste dans la continuité de la situation dégradée de la saison 2018 - 2019 (91 cartons).

VERIFICATION DE LA LICENCE DEMATERIALISEE

Consulter l'article 9 du Règlement du Championnat par équipes.

LICENCE ET CERTIFICATION MEDICALE

Fourniture du certificat médical de moins d'un an (formalité classique) avec la mention "certificat médical de non contre indication à la pratique du tennis de table ou du sport en compétition".

Le certificat médical est OBLIGATOIRE à la 1ère licence et il est valable 3 ans dans le sens où un certificat médical ne peut pas être utilisé pour plus de deux renouvellements successifs de licence. Ainsi, le licencié peut fournir pour les deux années qui suivent, une ATTESTATION à condition de répondre NON à tous les items du questionnaire de santé.

La commission médicale de la FFTT conseille, en particulier, pour les Enfants et les Vétérans, de ne pas utiliser l'option ci-dessus et de continuer à fournir le certificat médical cité dans le 1er paragraphe du point « LICENCE ET CERTIFICATION MEDICALE »

Jean - Jacques BRION
Président de la Commission Sportive Régionale

Ligue Centre – Val de Loire Tennis de Table – 40 rue du Général LECLERC - 41300 SALBRIS
Tél. 02 54 96 14 28 – liguecentre.tt@wanadoo.fr - www.liguecentrett.com

